

DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (DAE)

4



**Qu'est-ce qu'un
déchet d'activité économique (DAE) ?**

**Tous les déchets qui ne sont pas des
déchets ménagers**

(article R.541-8 du Code de l'environnement)

Il s'agit des déchets provenant des 665 000 établissements
de la région :



- industriels
- entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP)
- artisans et commerçants
- services publics (écoles, administrations, ...)
- services de santé (hôpitaux, cliniques, médecins, ...)
- services tertiaires (bureau, restauration, transport,...)
- particuliers hors de leur domicile (déchets des établissements recevant du public, ...)



Plus de 7 %

de la richesse nationale est produite par
la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

(référence 2015)

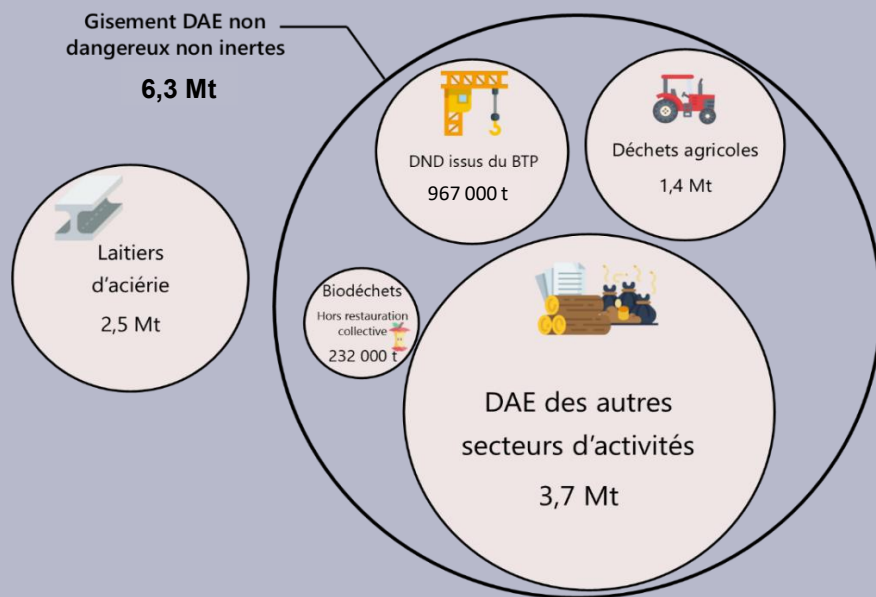


**ZOOM
2024**

Les déchets d'activité économique (DAE) sont principalement collectés par les opérateurs privés. Toutefois, une part non négligeable est collectée en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le service public ; ce sont les "assimilés" et déchets ménagers et assimilés (DMA).

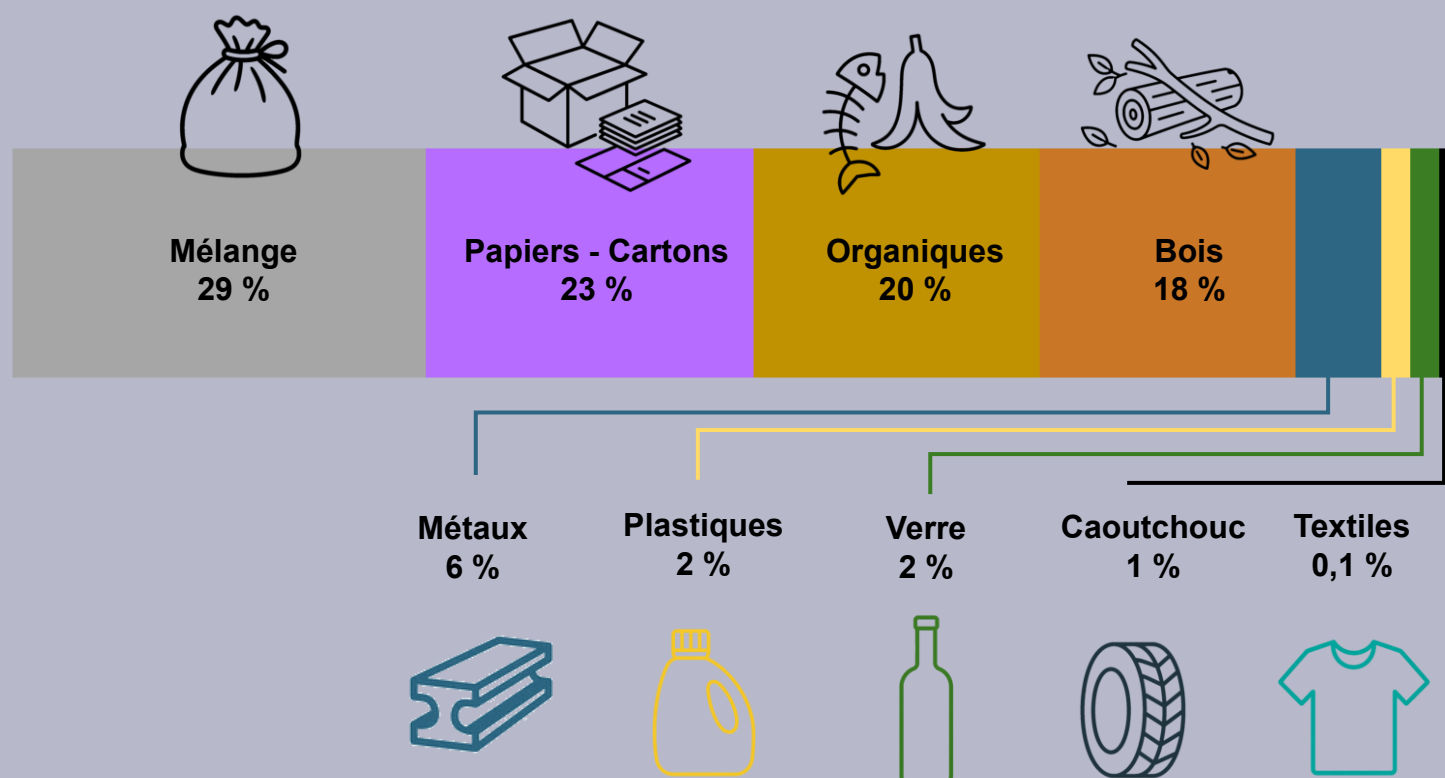
Ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers.

- 15 % de ce gisement provient de chantiers du BTP.
- Les 2/3 sont produits par les établissements de moins de 20 salariés (98 % des établissements recensés).



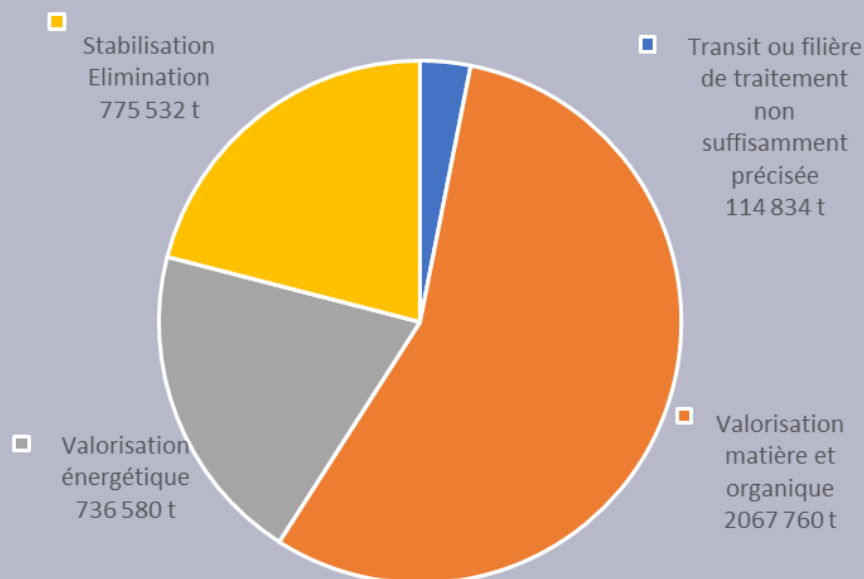
Types de matériaux "potentiellement" valorisables

74 % de ces déchets d'activité économique (non dangereux non inertes) seraient valorisables



3,7 millions de tonnes de déchets d'activité économique (DAE)

(non dangereux non inertes)
collectées et traitées via des
filiales réglementaires dont près de
665 000 tonnes dans les mêmes
installations que les déchets
ménagers et assimilés (DMA).

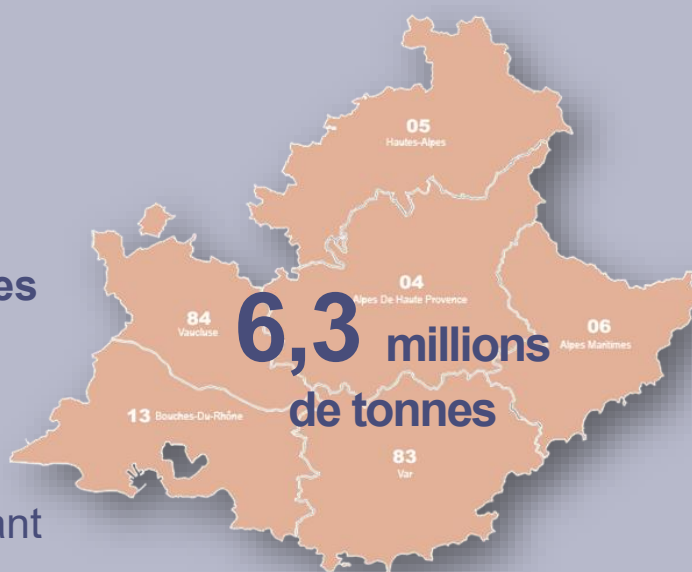


- **56 %** ont fait l'objet d'une valorisation matière (objectif 2025 : 65 %)
- **13 %** sont traités à l'étranger
- **33 %** de ces déchets seraient collectés par le service public

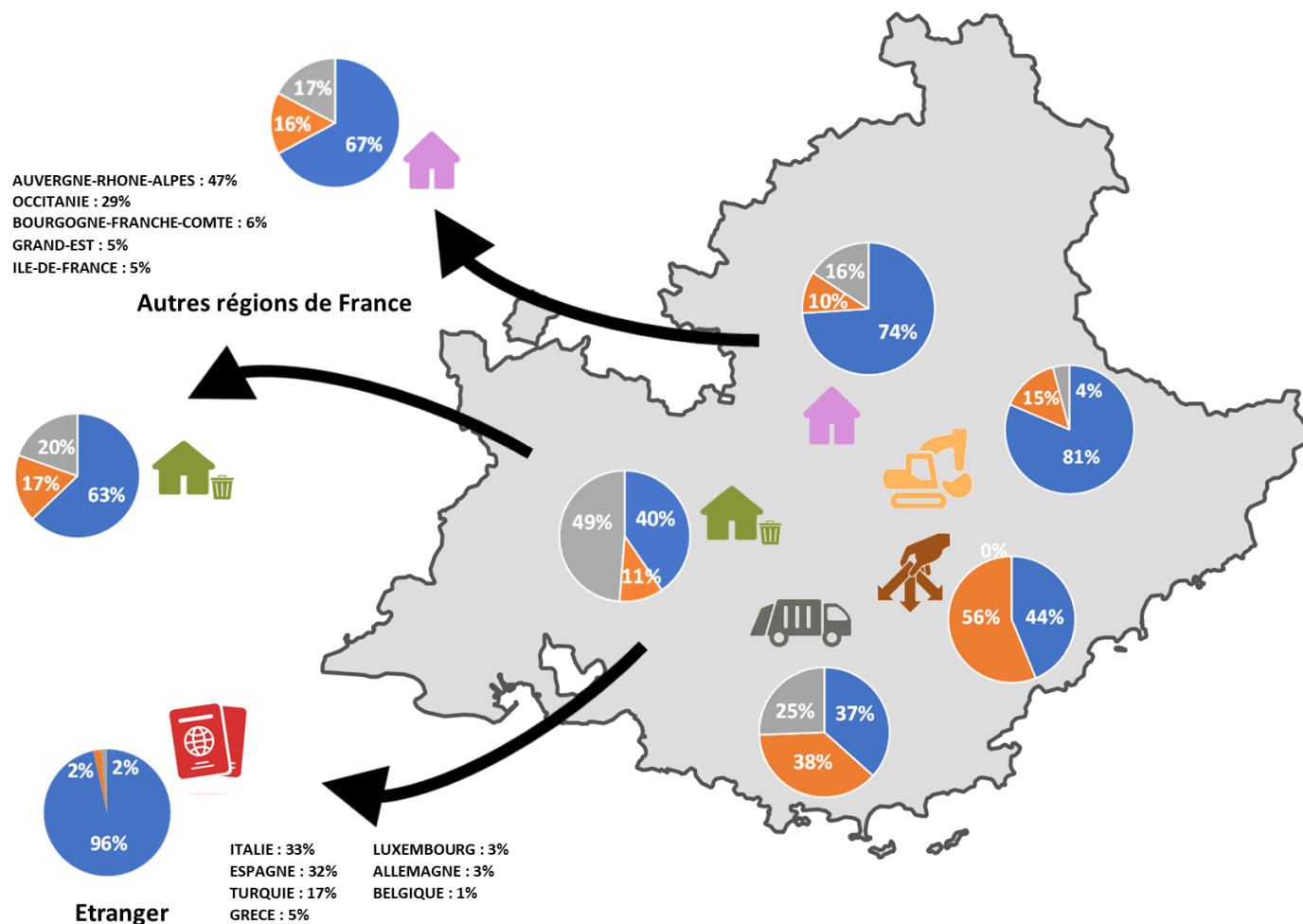
Près de 1 million de tonnes ne seraient pas tracées

(traitements internes, réemploi et réutilisation, filiales non réglementaires, sous-estimation de la part collectée par le service public, surestimation de la production de déchets, etc.)

- **4,1 millions de tonnes collectés et traités**
- **800 000 tonnes non tracées**
- **1,4 million de tonnes de déchets agricoles**
(majoritairement broyés avant retour au sol)



INSTALLATIONS ET FILIERES DE GESTION DES DAE NON DANGEREUX NON INERTES



Traités dans les installations des déchets du BTP

228 000 t



Traités dans les mêmes installations que les DMA

765 000 t



Collectés par le service public avec les DMA

1 210 000 t



Collectés par le service public non comptabilisés avec les DMA

27 000 t



Traités dans d'autres installations que les DMA

970 000 t



Traités à l'étranger

490 000 t

Source : **Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire** - Données 2024 fournies par les collectivités et par les exploitants d'installations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur observatoire-dechets@maregionsud.fr www.ordeec.org

Date de publication : juin 2025 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC)



ORD & EC

Observatoire Régional des Déchets
& de l'Economie Circulaire

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

